
Procès-verbal de l'Assemblée spéciale
Tenue le vendredi 2 novembre 2018 à 16 h 00
Salle jumelle 6620 - Le Rizz
6630, rue Jarry est, Montréal

1. Mot de bienvenue du président et ouverture de l'Assemblée

Mme Sophie Perreault, Présidente-directrice générale, présente les membres du Comité exécutif: M. Bernard Côté, 2^e Vice – président du Conseil d'administration, de JB Laverdure, M. Pascal Primiano, 1^{er} Vice – président du Conseil d'administration, de Metro, M. Francis Bérubé, Président sortant, de Sobeys et M. Dino Faresse, Président du Conseil d'administration 2018 – 2019, de Bellemont Powell.

M. Dino Farrese souhaite la bienvenue aux membres, aux représentants des associations partenaires et aux nouveaux.

Mme Sophie Perreault présente ceux participant à la soirée, ceux des compagnies suivantes : GUIMARRA COMPANIES, LE BUREAU DE CRÉDIT DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE et FRESLINE FOOD. Elle note la présence de 170 membres de la relève.

Elle énonce le programme de la soirée qui se décline en 3 parties :

- a. L'assemblée spéciale pour l'approbation des états financiers, accueil de nouveaux administrateurs et présentation des Statuts et règlements révisés pour avis,
- b. Une présentation des avancées du plan stratégique 2018 – 2022, un moment de reconnaissance pour M. Roland Lafont, président du Conseil d'administration en 2016 – 2017,
- c. La Partie d'huître, le moment de réseautage.

Sur proposition de M. Luc Prévost et appui de M. Stephan Schmekel, le programme de la soirée et l'ordre du jour sont adoptés.

2. Élection d'un secrétaire et d'un président d'Assemblée

Il est proposé par M. Francis Terrault, secondé par M. Stephan Dolbec que M. Dino Farrese agisse à titre de président de l'assemblée spéciale et Mme Sophie Perreault, à titre de secrétaire d'assemblée.

3. Vérification du quorum

M. Dino Farrese constate que le quorum est respecté par les membres présents à cette assemblée dûment convoquée.

4. Lecture de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour

Mme Sophie Perreault procède à la lecture de l'avis de convocation et à l'ordre du jour.

5. Lecture et adoption du procès-verbal du 3 novembre 2017

M. Dino Farrese ne procède pas à la lecture du procès-verbal du 3 novembre 2017 envoyé à tous les membres avec l'avis de convocation. Aucune question n'étant posée, il est proposé par M. Robert Allard, secondé par M. Tony Bono d'adopter ce procès-verbal.

6. Élection d'un administrateur au poste de Grossiste Importateur Exportateur et Nomination d'un représentant de chaîne

Mme Sophie Perreault annonce que 2 nouveaux administrateurs se joignent officiellement au conseil ce 2 novembre 2018.

En effet, la chaîne LOBLAWS a nommé M. Christian Riopel, gérant développement des fournisseurs, Est du Canada comme son représentant sur le Conseil ; IL remplace M. Yan Branco, qui a envoyé au Conseil sa démission, due à son changement de carrière.

Comme annoncé, à l'Assemblée générale annuelle du 17 août 2018, un seul candidat s'était manifesté pour le poste de Grossiste Importateur Exportateur : M. Ian Routhier, co-président de KROPS IMPORT. Son élection avait donc été approuvée d'office.

Messieurs Christian Riopel et Ian Routhier se présentent à l'assemblée des membres.

Sur proposition de M. Nick Méti et appui de M. Enrico Charest, l'élection de ces administrateurs est entérinée.

M. Dino Farrese énumère les différents membres du Conseil d'administration 2018- 2019, représentant chacun un secteur de la filière des fruits et légumes :

- du secteur Chaîne – Détaillant : M. Francis Bérubé et M. Enrico Charest de Sobeys Québec, M. Christian Riopel de Loblaw Provigo, M. Pascal Primiano et M. Patrice Alain de Metro,
 - du secteur Courtier : lui-même, M. Dino Farrese,
 - du secteur Grossiste importateur – exportateur : M. Tony Bono de Chenail Import - Export, M. Bernard Côté de J.B. Laverdure, M. Ian Routhier de KROPS IMPORT, M. Chris Sarantis de Canadawide,
 - du secteur Distributeur, Gros détail et service alimentaire : M. Jonathan St-Jean d'Hector Larivée,
 - du secteur Producteur, emballer, transformateur, expéditeur : M. David Turcot de la Ferme A & R Turcot, M. Marc-André Chenail des Fermes du Soleil, M. Luc Prévost de Veg Pro International, M. Simon-Pierre Murdock de Morille Québec, M. Nick Méti d'Emballages Marcan, M. Daniel Terrault d'Hydroserre Mirabel, M. Pascal Guérin, de JAG – jardins A. Guérin & Fils, Mme Nancy Goudreau de Canneberges Québec,
 - du secteur Transporteur : M. Peter Jr. Snyder.
- ainsi que Mme Sophie Perreault, Présidente-directrice générale de l'AQDFL.

7. Dépôt et adoption des états financiers 2017-2018

Mme Isabelle Du Paul, directrice de l'Audit et certification – Services conseils, et M. Yan Jubinville, associé leader du service à la clientèle, de la firme Deloitte, vérificatrice officielle des comptes de l'AQDFL, rapportent les résultats de l'examen des activités financières de 2017-2018 de l'association.

Les faits saillants résumant les états financiers 2017 -2018 :

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA DISTRIBUTION DE FRUITS ET LÉGUMES

Faits saillants

31 août 2018

(non audité)

	2018	2017	Variation
	\$	\$	\$
RÉSULTATS			
Excédent des produits sur les charges			
Activités	560 059	513 364	46 695
Cotisations des membres	202 614	212 417	(9 803)
Revenus de placements et autres produits	14 648	17 893	(3 245)
	777 321	743 674	33 647
Excédent des charges sur les produits			
Comités	74 747	78 739	(3 992)
Administration	546 583	541 863	4 720
	621 330	620 602	728
Excédent des produits sur les charges avant autres charges			
	155 991	123 072	32 919
Campagne publicitaire	83 319	167 085	(83 766)
Amortissement des immobilisations	6 360	7 011	(651)
Excédent des produits sur les charges	66 312	(51 024)	117 336
STRUCTURE FINANCIÈRE			
Actifs nets			
Affectations internes – Campagne publicitaire	463 715	396 441	83 611
Investi en immobilisations	25 963	26 925	(962)
Non affecté	500 000	500 000	(16 337)
	989 678	923 366	66 312

Complétant la présentation de Mme Isabelle Du Paul, M. Pascal Primiano explique le choix du transfert des placements venant à échéance dans le compte bancaire de la Banque Nationale, la banque de l'AQDFL pour les opérations courantes.

L'objectif du comité finances, dont le mandat est d'assurer une saine gestion financière de l'AQDFL est de veiller entre autres à un rendement satisfaisant des placements. L'implication du courtier et la stratégie pour le portefeuille de l'association ne s'avérant pas à la hauteur espérée, le comité a rencontré les 3 institutions financières membres de l'AQDFL pour évaluer les avantages des différentes propositions. Le choix s'est porté pour des placements sécuritaires avec un bon rendement.

M. Francis Bérubé rappelle que les excédents de 30 000 – 40 000 \$ correspondent à des dépenses reportées pour le Mouvement J’aime les fruits et légumes.

M. Francis Bérubé remercie les administrateurs, les membres, les commanditaires et les partenaires grâce à qui ces bons résultats ont pu être atteints.

Il remercie aussi Mme Johanne Desrochers, PDG par intérim jusqu’en avril 2018, pendant le congé de maternité de Mme Sophie Perreault, la permanence ainsi que Sobey's de lui avoir offert de suivre en toute maîtrise financière la réalisation des projets.

Mme Sophie Perreault remercie la firme Deloitte, assidue dans le suivi des changements vécus par l'AQDFL.

Sur proposition de M. Gérard Trudeau et appui de M. Christian Riopel, les états financiers de l'année 2017 -2018 sont adoptés.

M. Bernard Côté présente, pour avis, aux membres les arguments pour un changement des dates de l'année fiscale. C'est-à-dire les désavantages et les avantages de la période fiscale actuelle : du 1^{er} septembre comparativement à ceux de la nouvelle période proposée : du 1^{er} janvier au 31 décembre :

- Désavantages de la période actuelle d'année fiscale :
 - Chevauchement des années,
 - Dates des événements estivaux (golf et congrès), proches celle de la fin d'année et de la date de renouvellement des adhésions,
 - Accumulation de comptes à recevoir,
 - Difficulté d'évaluation des mauvaises créances.
- Avantage de la période actuelle de l'année fiscale :
 - L'année fiscale correspond à l'année de présidence.
- Avantages de la nouvelle période d'année fiscale :
 - Toutes les activités sur une même année (janvier à décembre) : fin d'année financière à la Partie d'huîtres et non au Congrès : à la fin d'année de présidence au Congrès, et donc :
 - Une meilleure répartition des charges de travail pour notre comptabilité et
 - Un meilleur équilibre des entrées de fonds,
 - Concordance facilitée des salaires T4 et relevé 1,
 - Bilan cohérent de toute l'année des activités et des cotisations,
 - Prévision des budgets annuels plus aisée
 - Présentation des états financiers à l'activité du printemps.
- Désavantages de la nouvelle période d'année fiscale :
 - Année fiscale sous la responsabilité de 2 présidents

M. Bernard Côté explique que lors de la première année de transition, 2 bilans seront présentés, qui entraîneront des coûts. Ce changement motive une demande auprès des autorités fiscales qui vérifient qu'il n'y est pas de perte d'impôts bien qu'une association n'en soit pas affectée.

Cette proposition est soumise à l'opinion des participants de l'Assemblée par l'application de sondage interactif Polleverywhere :

6 % d'entre eux souhaitent conserver la période du 1^{er} septembre au 31 août et 94 % passer à une année fiscale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

8. Présentation des Statuts et règlements de l'AQDFL révisés pour avis

M. Stephan Schmekel, président du Comité des gouverneurs, présente les résultats de leur travail de révision des statuts et règlements dans le but que l'AQDFL dispose de règles de gouvernance et de fonctionnement appropriées à sa mission, ses objectifs et ses défis.

Les 8 gouverneurs du comité se sont penchés sur 6 points des règlements pour lesquels, ils ont suggéré éventuellement quelques ajustements sans pour autant changer l'esprit des règlements originalement convenu :

- Le processus d'adhésion (art. 3.3, 3.2)
- Assemblée générale annuelle (art. 4.6, 4.7)
- Conseil d'administration (art. 5 et suivants)
- Assemblée du conseil (art. 6 et suivants)
- Comités (art. 7 et suivants)
- Rôles et devoirs (art 8 et suivants)

Ils ont trouvé un consensus sur la majorité des aspects sauf sur :

- La durée du mandat d'un administrateur
- La remise en élection de ce mandat

Deux points qu'ils ont remis aux administrateurs pour réflexion ; la nouvelle version de l'article serait la suivante :

5. 3 Durée :

Sauf s'ils sont Membres du Comité Exécutif, les Administrateurs demeurent en fonction pour un terme de deux ans et leur mandat peut être reconduit pour un maximum de cinq termes consécutifs.

À chaque assemblée générale annuelle, si le comité de nomination a approuvé la reconduction en vertu de l'article 7.4, les Membres approuvent la reconduction des Administrateurs dont le mandat arrive à terme par la majorité simple des votes validement donnés par l'ensemble des Membres Actifs présents à l'assemblée.

L'ensemble des statuts révisés ont été alors soumis à l'avis juridique de la firme BFC Avocats d'affaires. Mme Johanne Auger de BFC précise que la nouvelle version des Règlements et statuts de l'AQDFL a été examinée au regard de la conformité avec la Loi sur les compagnies (Québec), des meilleures pratiques de gouvernance et de gestion des OSBL, du vocabulaire adéquat, de la cohérence et de la clarté ainsi que des réalités de l'AQDFL.

Les prochaines étapes consistent à :

1. Mettre à disposition des membres la version révisée pour commentaires durant l'année.
2. Soumettre la version révisée finale des règlements à l'Assemblée générale annuelle du 9 août 2019.

Mme Johanne Auger apporte des informations complémentaires de l'ordre de la stratégie de protection des marques de commerces en lien avec la conception et l'utilisation d'un nouveau logo notamment celui du Mouvement « J'aime les fruits et légumes ». Elle insiste notamment sur les suivants :

- Le fait d'avoir payé pour les services de conception ne rend pas l'entreprise titulaire des droits dans le logo ou la campagne. Une cession écrite de droits d'auteur et une renonciation aux droits moraux doit être obtenue afin que la compagnie détienne les pleins droits dans le logo ou la campagne et puisse en disposer comme bon elle l'entend.

- Une bonne stratégie peut assurer une protection efficiente et efficace sans avoir à protéger toutes les déclinaisons d'une marque.
- Les noms de domaine doivent être enregistrés au nom de l'entreprise. Autrement, des conséquences fâcheuses pourraient en résulter pour les marques de commerce et pour les opérations.

9. Varia

Mme Sophie Perreault mentionne le départ en retraite de Mme Bernadette Hamel, première présidente et gouverneure de l'AQDFL et première « pilière » de l'industrie québécoises, de METRO, le 9 novembre 2018.

10. Levée de l'Assemblée spéciale

Sur proposition de M. Peter Snyder appuyée par M. Alain Paré, l'assemblée spéciale est levée.

Dino Farrese
Président du Conseil d'administration de l'AQDFL
2018 - 2019

Sophie Perreault
Présidente-directrice générale de l'AQDFL

POUR RELECTURE ET APPROBATION

Étaient présents :

Jocelyne Godin	AEPQ
Peter Lavigne	AEPQ
André Michaud	AGRO QUÉBEC
Suzie Dubé	AGRO QUÉBEC
Marie de Tarlé Salmon	AQDFL
Sophie Perreault	AQDFL
Alexandra Dolbec	BELLEMONT POWELL LTD
Christian Guitard	BELLEMONT POWELL LTD
Dino Farrese	BELLEMONT POWELL LTD
Jessica Levac	BELLEMONT POWELL LTD
Kassandra Perron	BELLEMONT POWELL LTD
Mariejosée Lacaille	BELLEMONT POWELL LTD
Chris Sarantis	CANADAWIDE
George Pitsikoulis	CANADAWIDE
Nancy Goudreau	CANNEBERGES QUÉBEC
Patrick Bédard	CANNEBERGES QUÉBEC
Catherine Hamel	CLARK DROUIN LEFEBVRE
Michel Routhier	COURCHESNE LAROSE
Audrey Gauthier	CROC BIO
Sophie Rivest-Auger	CROC BIO
Dominique Bourget	DBC & MM
Isabelle Du Paul	DELOITTE
Yan Jubinville	DELOITTE
Nick Méti	EMBALLAGES MARCAN
Jennie Coleman	EQUIFRUIT
David Turcot	FERME A & R. TURCOT
Marc-André Chenail	FERMES DU SOLEIL
Gérard Trudeau	FINES HERBES DE CHEZ-NOUS
Vincent Trudeau	FINES HERBES DE CHEZ-NOUS
Chris Yli	GIUMARRA
Jack Hall	GIUMARRA
Annie Riendeau	GROUPE VEGCO
Chloé Boileau	GROUPE VEGCO
Marc-André Van Winden	GROUPE VEGCO
Jonathan St-Jean	HECTOR LARIVÉE
Daniel Terrault	HYDROSERRE MIRABEL
Sylvain Terrault	HYDROSERRE MIRABEL
Pascal Guérin	JARDINS A. GUÉRIN - JAG
Julie Boyer	JARDINS D'AMBROISE
Sébastien Rivest	JARDINS D'AMBROISE
Bernard Côté	JB LAVERDURE
Chloée Boileau	JEAN – YVES BOILEAU ET FILS
Danny Boileau	JEAN – YVES BOILEAU ET FILS
Christian Riopel	LOBLAW
Nancy Potvin	LOBLAW
Piwek	MANIMEX
Alain Paré	METRO INC
Dominique Damour	METRO INC

Pascal Primiano
Patrice Alain
Simon-Pierre Murdock
Robert Allard
Stéphanie Levasseur
Jacques Demers
Fabienne Côté
Magaly Caouette
Peter Snyder
Yan Branco
Claude Blanchette
Enrico Charest
Francis Bérubé
Guillaume Durocher
Marc Maodasgas
Richard Lagacé
Daniel Chatel
Luc Prévost
Martine Leduc
Pierre Dolbec
Stephan Schmekel
Hugues Allard
Jonathan Olszensky
Sylvain Deschenes
Roland Lafont
Sylvie Lafont

METRO INC
METRO INC.
MORILLE QUÉBEC
POMMES PHILIP CASSIDY
PRODUCTEURS DE POMMES DU QUÉBEC
PRODUCTIONS HORTICOLES DEMERS
RBC
RBC
S & S FORWARDING
SOBEYS ONTARIO
SOBEYS QUÉBEC INC.
TRAFFIC TECH
VEGPRO INT'L
VEGPRO INT'L
VEGPRO INT'L
VEGPRO INT'L
VERGERS PAUL JODOIN
VERGERS PAUL JODOIN
VERGERS PAUL JODOIN
VERGERS ST-PAUL
VERGERS ST-PAUL

POUR RELECTURE ET APPROBATION